

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°74 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le HUIT du mois de AVRIL, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

~~~~~

ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |                                                                                                                          |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Besse                    | Madame TARTIERE Catherine, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre                                                           |
| Chambon/Lac              | Monsieur LABASSE Emmanuel                                                                                                |
| Chastreix                | Monsieur BABUT Michel                                                                                                    |
| Compains                 | Monsieur VALETTE Henri                                                                                                   |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur CARDENOUX Didier                                                                                                |
| Espinchal                | /                                                                                                                        |
| La Bourboule             | Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte,<br>Messieurs BATTUT Romain, CONSTANTIN François, EYRAGNE Jean-Marc |
| La Godivelle             | Madame MANSANA Jocelyne                                                                                                  |
| Le Mont-Dore             | Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine,<br>Messieurs DUBOURG Sébastien, AURIACOMBE Stéphane    |
| Le Vernet Ste Marguerite | /                                                                                                                        |
| Montgreleix              | Monsieur MAGE Jean                                                                                                       |
| Murat le Quaire          | Monsieur CASSIER Jean-François                                                                                           |
| Murol                    | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger                                                                            |
| Picherande               | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric                                                                                              |
| Saint Diery              | Monsieur CHASSARD Frédéric                                                                                               |
| St Genes Champespe       | /                                                                                                                        |
| Saint Nectaire           | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse                                                                       |
| St Pierre Colamine       | Monsieur CLECH Michel                                                                                                    |
| St Victor la Rivière     | /                                                                                                                        |
| Valbeileix               | Madame LANCELLE Elsa                                                                                                     |

~~~~~

Secrétaire de séance : Monsieur VALETTE Henri**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30**Pouvoirs :** Mr DANJOUX Hugues à Mr CONSTANTIN François, Mr GORY François à Mr CHASSARD Frédéric**Absents/Excusés :** Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, DABERT Laurent, PERRON Roland.**Délégués suppléants assistant au conseil :** Monsieur PERARD Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

~~~~~

**OBJET : Subvention dans le cadre de l'aide régionale en faveur des TPE-PME artisanales, commerciales et de services – La Biscuiterie du Sancy**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;

VU la délibération n° 768 de la Commission Permanente du 29 Juin 2017 approuvant les modifications apportées à la convention type de mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements et la métropole de Lyon adoptée par délibération n° 1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 15 et 16 Décembre 2016 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 124-2017 du 20 Novembre 2017 approuvant la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 81-2019 du 23 Juillet 2019 approuvant la convention actualisée pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre du régime d'aide régionale en faveur des Toutes Petites Entreprises – Petites et Moyennes Entreprises artisanales, commerciales et de services, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a conventionné avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la période 2017 – 2021 ; cet accord prévoit :

- Une aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes fixée à 20 % des dépenses plafonnées à 50 000 € (2 000 € de plancher et 10 000 € de plafonds)
- Une aide de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY de 5 % si la commune sur laquelle l'entreprise est basée valide le projet et cofinance à la même hauteur.

Monsieur le Président informe les membres présents que par un courrier en date du 7 Avril 2021, l'Entreprise SARL « La Biscuiterie du Sancy » – domiciliée 3 place de la République au Mont-Dore (63240), gérée par Monsieur Fabrice RENIER, sollicite une aide de la part des collectivités territoriales lui permettant de bénéficier du dispositif de la Région Auvergne Rhône Alpes. Son projet, d'un montant de 50 000 € Hors Taxes, porte sur la rénovation et l'extension du local de vente, suite au déplacement de l'atelier de fabrication de la biscuiterie (changement des vitrines, éclairage, décoration, aménagement intérieur, équipements informatiques et numériques...)

Monsieur le Président explique que Monsieur Fabrice RENIER a demandé 2 500 € de subvention à la commune du MONT-DORE, et que cette dernière devrait délibérer favorablement pour apporter une subvention de 5% au projet de La Biscuiterie du Sancy, soit 2 500 € pour un total de dépenses Hors Taxes de 50 000 €, plafonné à 50 000 € Hors Taxes. Une subvention du même montant, soit 2 500 € est demandée à la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DECIDE d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Entreprise SARL « La Biscuiterie du Sancy » pour la rénovation et l'extension du local de vente, suite au déplacement de l'atelier de fabrication de la biscuiterie (changement des vitrines, éclairage, décoration, aménagement intérieur, équipements informatiques et numériques...), sous réserve d'une délibération concomitante de la Commune du MONT-DORE ;
- ❖ PRECISE que les crédits sont prévus au Budget primitif 2021 ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

